



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Electriciens sans frontières

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

SIREN : 394 528 897

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association Electriciens Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Electriciens Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les points 3 « Changement de méthode » et 4 « Comparabilité des exercices » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement 'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, [le cas échéant : outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Notes 6 et 7 de l'annexe. Ces notes exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 31 mai 2021



Aurélie JOUBIN



COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

11 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris

Tél. : 33 1 84 21 10 40

Email : contact@electriciens-sans-frontieres.org

www.electriciens-sans-frontieres.org

Association Loi 1901 – SIREN n° 394 528 897 – Code APE 9499 Z



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	7
NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
1. Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
2. Changement d'estimation.....	11
3. Changement de méthode.....	11
4. Comparabilité des exercices	11
5. Immobilisations incorporelles	11
6. Immobilisations corporelles	11
7. Immobilisations financières.....	11
8. Créances et comptes rattachés.....	11
9. Valeurs mobilières de placement	12
10. Stocks	12
11. Disponibilités.....	12
12. Transactions en devises	12
13. Provisions pour risques et charges.....	12
14. Honoraires du Commissaire aux comptes.....	12
15. Fonds dédiés.....	13
16. Impôts	13
17. Compte Emploi des Ressources (CER)	13
18. Compte de Résultat par Origine et Destination (COD)	13
19. Effectifs et personnels détachés.....	13
20. Contributions volontaires	14
21. Engagements hors Bilan.....	15
22. Rémunération des Dirigeants	16
a) Champ d'application	16
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice	16
23. Evènements post-clôture.....	16
NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF	17
1. Actif immobilisé	17
a) Immobilisations brutes	17
b) Amortissements et dépréciations d'actif	17
c) Détail des immobilisations et amortissements.....	18
2. Détail des créances	18
3. Disponibilités.....	19
4. Etat des créances.....	19
5. Produits à recevoir par postes de Bilan.....	19
6. Charges constatées d'avance	20
NOTE 3. DETAIL DU PASSIF	21
1. Tableau de variation des fonds propres	21
2. Fonds dédiés.....	21
Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.	22
3. Provisions inscrites au Bilan.....	22
4. Etat des dettes.....	23
5. Charges à payer.....	23
NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT	24
NOTE 5. EFFECTIF	25
NOTE 6. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (COD)	26
NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)	27

BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 20			Exercice clos le 31 déc. 19
		Brut	Amort. et Dépréciat°	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles : Logiciels	98 841	97 581	1 260	2 520
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles : Installations Tech., Matériels & Outil.	1 954	862	1 092	1 287
	Autres immobilisations corporelles	71 939	62 266	9 673	10 803
	Immobilisations en cours				
Immobilisations financières : Titres immobilisés					
	Autres immobilisations financières	359		359	359
TOTAL I		173 093	160 709	12 384	14 967
ACTIF CIRCULANT	Stocks	19 149	8 610	10 539	10 569
	Avances & acomptes versés				2 100
	Créances Autres créances	1 089 772		1 089 772	1 446 059
	Disponibilités et VMP	4 293 263		4 293 263	3 338 982
	TOTAL II	5 402 183	8 610	5 393 573	4 797 710
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance Ecart de conversion actif	36 382		36 382	7 309
	TOTAL III	36 382	0	36 382	7 309
TOTAL ACTIF (I+II+III)		5 611 657	169 319	5 442 338	4 819 987

BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 20 V. ANC 2018-06	Exercice clos le le 31 déc. 19 V. CRC 1999-01
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres / fonds associatif sans droit de reprise	47 447	48 178
	Fonds propres / fonds associatif avec droit de reprise		
	Réserves pour projets	890 000	890 000
	Report à nouveau	16 251	10 361
	Résultat de l'exercice	20 563	5 159
	<i>Situation nette (sous-total)</i>	974 261	953 698
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	TOTAL I	974 261	953 698
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	4 237 379	3 568 172
	TOTAL II	4 237 379	3 568 172
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL III	0	0
	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers Emprunts & dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	156 194	109 744
	Dettes des legs ou donations		
	Autres dettes	74 505	188 374
	TOTAL IV	230 699	298 118
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	0	0
	Ecart de conversion passif	0	0
	TOTAL V	0	0
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		5 442 338	4 819 987

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 déc. 20	31 déc. 19	31 déc. 19
	V. ANC 2018-06	V. ANC 2018-06	V. CRC 1999-01
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Cotisations	34 727	33 840	
Vente de biens et services			50 488
Ventes de biens	19 431	22 623	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations de services	10 652	27 865	
<i>Dont parrainages</i>			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics de subventions d'exploitation			1 323 887
<i>Organismes d'Etat</i>	1 118 192	854 143	
<i>Collectivités territoriales</i>	172 237	312 160	
<i>Syndicats mixtes</i>	230 718	157 584	
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. consommable			
Ressources liés à la générosité du public			
<i>Dons manuels</i>	172 036	163 190	
<i>Mécénats</i>	511 023	587 790	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			
Contributions financières	1 005 473	1 362 357	
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transf. de charge	4 043	2 890	2 890
Utilisations des fonds dédiés	1 421 348	2 543 320	
Autres produits	2 418	15 491	2 162 668
TOTAL I	4 702 298	6 083 253	3 539 934
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achats de marchandises	10 955	1 249	1 249
Variation de stocks		(3 967)	(3 967)
Autres achats non stockés			1 490 685
Services extérieurs et autres services extérieurs			929 258
Autres achats et charges externes	1 927 542	2 419 943	
Aide financières	84 465	190 098	
Impôts, taxes et versements assimilés	25 794	24 374	24 374
Salaires et traitements	371 737	377 131	377 131
Charges sociales	131 080	133 889	133 889
Subventions accordées aux projets			190 098
Dotations aux amortissements et dépréciations	8 799	20 561	20 561
Dotations aux provisions			
Report en fonds dédiés	2 090 556	2 913 065	
Autres charges	33 547	4 799	4 799
Total II	4 684 475	6 081 142	3 168 077
Résultat d'exploitation (I-II)	17 823	2 111	371 857

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 déc. 20 V. ANC 2018-06	31 déc. 19 V. ANC 2018-06	31 déc. 19 V. CRC 1999-01
PRODUITS FINANCIERS :			
Produits financiers			5 136
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	3 861	5 136	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de charges			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL III	3 861	5 136	5 136
CHARGES FINANCIERES :			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts & charges assimilées			
Différences négatives de change	194		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL IV	194		0
Résultat financier (III-IV)	3 667	5 136	5 136
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	21 490	7 247	376 993
PRODUITS EXCEPTIONNELS :			
Produits exceptionnels			
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels			
TOTAL V	0		0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :			
Charges exceptionnelles		855	855
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles			
TOTAL VI	0	855	855
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	(855)	(855)
Impôt sur les bénéfices (VII)	927	1 233	1 233
Total des produits (I+III+V)	4 706 159	6 088 389	3 545 070
Total des charges (II+IV+VI+VII)	4 685 596	6 083 230	3 170 165
Solde intermédiaire	20 563	5 159	374 905
(+) Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs -789			2 543 320
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées - 689			2 913 065
Résultat de l'exercice	20 563	5 159	5 159

Annexe du Compte de résultat (en euros)		2020	2019
PRODUITS :			
870	Bénévolat	3 348 010	6 029 545
871	Prestations en nature	587 627	873 984
872	Dons en nature	445 148	729 676
	TOTAL	4 380 785	7 633 205
CHARGES :			
861	Mise à disposition gratuite	445 148	729 676
862	Prestations en nature	587 627	873 984
864	Personnel bénévole	3 348 010	6 029 545
	TOTAL	4 380 785	7 633 205



NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Elle a aussi pour but d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

Les projets d'accès à l'électricité et à l'eau que nous menons sont destinés aux populations les plus démunies de la planète, principalement situées en zones rurales et isolées, afin que leurs conditions de vie s'améliorent durablement grâce à la fourniture de services énergétiques modernes et à une eau de qualité.

Pour répondre à leurs besoins énergétiques tout en luttant contre le dérèglement climatique, l'utilisation d'énergies renouvelables est incontournable puisque l'énergie est le principal facteur qui contribue au changement climatique avec environ 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi les projets menés par les bénévoles d'Electriciens sans frontières reposent avant tout sur l'utilisation de l'énergie procurée par le soleil ou par les cours d'eau.

Nous construisons nos projets en associant systématiquement les leviers de développement et l'intégration des enjeux environnementaux. Chacune de nos missions a vocation à apporter un bénéfice direct aux populations dans 8 domaines différents : accès à une eau de qualité, éducation, santé, formation, développement économique, vie sociale et sécurité, sécurité alimentaire et dérèglement climatique.

Par ailleurs, notre association se caractérise par l'implication d'un millier de bénévoles répartis au sein de 14 délégations régionales sur le territoire français. Ils mettent leur temps et leurs compétences au service des actions de l'ONG et participent également à la gouvernance de l'association. Notre soutien financier provient essentiellement de partenariats de long terme avec des entreprises mais aussi de financements ponctuels de projets par des acteurs publics ou privés et de fonds collectés auprès du public.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Janvier : remise du prix Zayed pour le développement durable

Lors de la cérémonie d'ouverture de la Semaine du développement durable d'Abou Dhabi, Electriciens sans frontières a reçu le prix Zayed pour le développement durable dans la catégorie « Énergie ». Le jury international a sélectionné notre ONG parmi plus de 2300 candidats, au titre de nos actions conduites en 2019 notamment au cœur des camps de réfugiés Rohingyas au Bangladesh.

Février : disparition de Bruno Lêchevin, fondateur et vice-président d'Electriciens sans frontières

Militant hors norme, impliqué à la fois dans les milieux associatif et syndical, il a défendu tout au long de sa carrière professionnelle (à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, à la CFDT, à la Commission de régulation de l'énergie, auprès du Médiateur national de l'énergie et bien sûr en tant que



président de l'ADEME) une transition énergétique qui soit aussi une transition vers un monde plus juste et plus solidaire. Ses capacités d'engagement, de conviction et de mobilisation étaient et resteront uniques. Les Electriciens sans frontières poursuivront ses combats passionnés, pour que l'accès à une énergie et à une eau propres soit un jour une réalité universellement partagée.

Mars : renouvellement du label « Don en confiance »

Ce label garantit depuis 2014 qu'Electriciens sans frontières respecte l'ensemble des dispositions du Don en confiance, en matière notamment de déontologie, et que les moyens dont dispose l'ONG sont utilisés pour obtenir la meilleure efficacité des actions mises en œuvre. L'agrément porte sur une durée de 3 ans.

Mars-décembre : poursuite des projets à distance, en raison des restrictions de déplacement

Dès le début du mois mars, la quasi-totalité des missions d'Electriciens sans frontières ont été annulées et reportées, pour éviter que nos bénévoles soient contaminés mais aussi et surtout pour ne pas propager le virus dans nos zones d'intervention, où les structures sanitaires sont souvent très insuffisantes.

De nombreuses réalisations ont néanmoins pu être menées à bien depuis la France, grâce aux liens tissés au fil des années et des projets entre les bénévoles de nos délégations régionales et nos partenaires locaux, et grâce à l'emploi de différentes technologies qui permettent d'échanger des informations détaillées malgré la distance. La crise sanitaire a ainsi renforcé encore notre capacité d'action à distance, qui était déjà apparue indispensable pour continuer d'intervenir dans les zones les plus frappées par l'insécurité.

Par exemple, dans le cadre du développement de la filière électrique au sein du centre de formation professionnelle de Diofior au Sénégal, et après plus d'un an de préparation impliquant élèves, enseignants et bénévoles d'Electriciens sans frontières, tout était prêt début mars pour mener à bien ce projet pédagogique de formation et d'apprentissage. Electriciens sans frontières a décidé de maintenir la réalisation des chantiers-écoles, en ajustant ses modalités d'intervention : les élèves et les professeurs ont bénéficié d'un accompagnement à distance, nos bénévoles étant connectés toute la journée à un dispositif de visio-conférence et de messagerie instantanée.

Avril : préparation d'un « plan Covid-19 » auprès de centres de santé en Afrique, pour renforcer leur accès à l'énergie

En apportant la lumière dans un dispensaire en brousse, en permettant à un centre de santé de conserver des médicaments au frais, en équipant un hôpital d'une alimentation électrique sécurisée et compatible avec l'utilisation de matériel performant, alors les capacités locales de prise en charge des personnes malades sont renforcées.

Les bénévoles d'Electriciens sans frontières se sont mobilisés durant le confinement : ils ont repris contact avec l'ensemble des structures de santé auprès desquels notre ONG était intervenue au cours des dernières années, afin d'analyser leurs besoins à court, moyen et long terme en matière d'accès à la lumière et à l'électricité. Les entreprises locales partenaires des précédents projets et dont les compétences avaient été autant que de besoin renforcées, ont été mobilisées pour établir des devis puis le cas échéant réaliser les travaux. Des premières actions ont ensuite pu être engagées :

- au Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali, Niger, Togo et à Madagascar, 1000 lampes solaires individuelles ont été distribuées dès que possible auprès de personnels soignants;
- au Togo, les installations électriques de deux centres de santé et d'un hôpital ont été renforcées, et un dispensaire a été électrifié et doté de lampadaires solaires ;
- au Burkina Faso, près de 20 structures de santé (centres de santé et de promotion sociale ou centres médicaux avec antenne chirurgicale) vont bénéficier d'une amélioration de leurs



conditions d'accès à l'électricité. Les travaux ont pu être engagés en décembre 2020, suite au soutien apporté par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

D'autres actions identifiées dans le « plan Covid-19 » devraient être déployées durant l'année 2021.

Septembre : intervention humanitaire au Liban suite à l'explosion dans le port de Beyrouth

Deux violentes explosions ont eu lieu au port de Beyrouth en août : l'onde de choc a provoqué des destructions partielles ou totales de bâtiments, des incendies et d'innombrables dégâts dans toute la ville sur des kilomètres. La destruction totale ou partielle des bâtiments a aggravé les besoins énergétiques existants, déjà conséquents avant cette catastrophe, dans un contexte de crise économique et sanitaire unique. Electriciens sans frontières a acheminé 5 tonnes de matériels à Beyrouth, et y a dépêché une équipe de cinq bénévoles (dans le respect des règles sanitaires en vigueur) : près de 500 lampes solaires ont été distribuées à des familles sinistrées ou à du personnel soignant, tandis que 76 groupes électrogènes ont été déployés auprès de la Croix rouge libanaise et du Secours populaire libanais. Cette intervention a permis de répondre aux multiples besoins énergétiques immédiats des sinistrés et des autres organisations humanitaires qui interviennent sur le terrain.

Septembre : renouvellement du conseil d'administration et des secrétariats régionaux

Tous les trois ans, chacune de nos 14 délégations régionales élit son secrétariat. Composé de quatre bénévoles (un délégué régional, un trésorier, un correspondant projets et un correspondant communication et partenariats), il a pour rôle de piloter les projets, les activités et la vie associative sur son territoire. L'année 2020 a été marquée par le renouvellement d'une grande partie des élus d'Electriciens sans frontières au niveau régional ; ainsi qu'au niveau national au sein du Conseil d'administration et du Bureau de notre association.

Novembre : intervention humanitaire en Arménie, auprès des populations déplacées à Erevan

Suite aux combats entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour le contrôle du Haut-Karabakh, plus de 100000 Arméniens ont fui leurs habitations, principalement pour se réfugier dans la capitale Erevan. Electriciens sans frontières a été sollicité pour permettre aux personnes déplacées de se chauffer et de s'éclairer, et d'améliorer leur sécurité : une équipe de bénévoles est intervenue sur place, et a mené à bien des audits et des actions de sécurisation d'installations électriques dans des centres d'accueil ou des logements, ainsi que la mise en place de radiateurs et d'éclairage.

Comme pour l'intervention à Beyrouth, cette mission humanitaire a été organisée dans le cadre de la convention conclue en 2017 entre Electriciens sans frontières et le Centre de crise et de soutien du Ministère chargé des Affaires étrangères. Cette convention prévoit le soutien de 10 entreprises ou fondations d'entreprises partenaires afin de permettre la bonne réalisation de nos interventions.

Décembre : participation à l'évènement « Relever le défi de l'accès à l'énergie » organisé par l'ADEME, l'AFD et le SER

Electriciens sans frontières est intervenu lors d'une rencontre rassemblant plus de 300 acteurs concernés par la problématique de l'accès universel à l'énergie. Organisé par l'Agence de la Transition écologique (ADEME), l'Agence Française de Développement (AFD) et le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), cet évènement a permis à notre ONG de réaffirmer l'importance des problématiques d'appropriation des équipements électriques dans les programmes d'électrification menés dans les zones rurales isolées : pour adopter une nouvelle technologie, un utilisateur souhaite être sûr qu'il trouvera facilement un réparateur en cas de panne, et que son alimentation en électricité sera encore assurée dans 5 ou 10 ans. La pérennité des installations d'accès à l'énergie est un enjeu primordial, il est indispensable d'y consacrer du temps et des moyens.



Décembre : signature de la déclaration d'engagement des organisations humanitaires sur le climat

À l'occasion de la 5^{ème} édition de la Conférence nationale humanitaire, 10 organisations de solidarité se sont mobilisées autour des problématiques climatiques et environnementales. Les 10 signataires, dont Electriciens sans frontières, s'engagent à mesurer leurs impacts sur l'environnement et le climat, à réduire leur impact carbone conformément aux recommandations du GIEC (-30 % d'ici 2025, -50 % d'ici 2030), à adapter leurs actions en fonction des nouveaux enjeux environnementaux et climatiques, et enfin à communiquer et à entraîner d'autres acteurs du secteur de la solidarité internationale.

En faisant partie des premiers signataires de cette initiative, Electriciens sans frontières affirme à nouveau que la lutte contre le dérèglement climatique doit être pleinement intégrée aux stratégies d'intervention des organisations humanitaires. Ce combat est d'ores et déjà au cœur de nos actions, puisque nous favorisons une production d'énergie qui repose sur les ressources locales renouvelables, veillons à ce que nos installations soient adaptées aux contextes locaux (notamment en renforçant la résilience des populations exposées à de forts risques de catastrophes météorologiques), et enfin privilégions le « faire avec » ou encore le « faire faire » avec nos partenaires locaux (ce qui conduit à limiter au maximum nos déplacements).

NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 5.442,3 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 20.563 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et au règlement n° 2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, énoncé par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Changement de méthode

L'association applique, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en remplacement du règlement CRC n° 99-01. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie. Il n'y a pas d'impact sur le résultat de l'exercice de ce changement de méthode. Les principaux reclassements concernent les cotisations, les ressources liées à la générosité du public qui sont désormais nettement distinguées dans un poste précisé.

4. Comparabilité des exercices

Le compte de résultat est présenté avec trois colonnes afin de permettre une comparabilité entre la présentation de l'exercice 2020 et l'exercice 2019. La colonne « Exercice clos le 31 déc. 2019 V.ANC 2018-06 » présente les comptes 2019 avec le nouveau référentiel appliqué à compter de 2020.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- | | |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau | 5 ans |

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

8. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

9. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

11. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 09.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2020.

12. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

13. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 5 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

14. Honoraires du Commissaire aux comptes



La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 23.700 euros HT (28.440 euros TTC) au titre l'année 2020.

15. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

16. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

17. Compte Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

18. Compte de Résultat par Origine et Destination (COD)

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER)

19. Effectifs et personnels détachés

En 2020, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 9,6 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 2,1 personnes, plus le Président de l'association, détaché quatre jours par semaine.

20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 693 jours de mission à 265 € par jour, soit 183.645 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 7.182 jours à 265 € par jour, soit 1.903.230 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire...). Le total s'élève à 4.759 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.261.135 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2020 s'élève à 12.634 jours à 265 € par jour, soit 3.348.010 €.

Valorisation des dons en nature et abandon de frais :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand don de matériel	29 222 €	417 622 €
Prysmian Câbles et Systèmes France don de matériel	23 915 €	
Enedis don de matériel	9 600 €	
Schneider Electric don de matériel	7 001 €	
Bizline don de matériel	400 €	
Rexel don de matériel	1 040 €	
Abandon de frais	27 527 €	
TOTAL:	98 705 €	

Valorisation des prestations en nature

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services

Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal
Mécénat de compétences	270 067 €
Prestation de service	206 030 €
Logistiques (locaux, affranchissement)	111 530 €
TOTAL:	587 627 €

21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



22. Rémunération des Dirigeants

a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition quatre jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

23. Evènements post-clôture

Néant

NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2019	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2020
Immobilisations incorporelles :				
- Logiciels	98,8			98,8
- Immobilisations incorporelles en cours	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
- Installations techniques, matériel	2,0			2,0
- Installations générales	14,3			14,3
- Matériel de bureau et informatiques	29,1	6,2		35,3
- Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				0,0
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
Total	166,9	0,0	0,0	173,1

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2019	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2020
Immobilisations incorporelles :				
- Logiciels	96,3	1,3		97,6
- Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
- Installations techniques, matériel	0,7	0,2		0,9
- Installations générales	11,2	1,4		12,6
- Matériel de bureau et informatiques	21,4	6,0		27,4
- Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				0,0
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
Total	151,9	8,8	0,0	160,7

c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2020		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	98,8	(97,6)	1,3
-Avances et Acptes sur Immobilisations			0,0
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(0,9)	1,1
-Installations générales	14,3	(12,6)	1,7
-Matériel de bureau et informatiques	35,3	(27,4)	7,9
-Mobilier de bureau	22,3	(22,3)	0,0
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Total	173,1	(160,7)	12,4

2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
Autres Créances :			
- Fournisseurs débiteurs			
- Autres	1 089,8		1 089,8
Total	1 089,8	0,0	1 089,8

Les autres créances concernent principalement des ressources à recevoir pour 657,5 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 425,2 k€.

3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Disponibilités et VMP :</u>			
- Valeurs mobilières de placement	117,4		117,4
- Banques	4 158,5		4 158,5
- Caisses	17,4		17,4
Total	4 293,3	0,0	4 293,3

4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
	Prêts		
Acomptes et avances versés sur immobilisations			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés/commandes	0	0	
Autres créances et charges constatées d'avance	1 126,2	1 126,2	
Total	1 126,5	1 126,2	0,4

5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3,7
Disponibilités	
Total	3,7

6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	36,4
TOTAL	36,4

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTE 3. DETAIL DU PASSIF

1. Tableau de variation des fonds propres

Montants en k €uros	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Distribution ou consommatio ^o	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propre sans droit de reprise	17,3		17,3				17,3
Valeur du patrimoine intégré - Fusion	30,9		30,9	(0,7)			30,1
Réserves Indisponible							
Réserves diverses	890,0		890,0				890,0
Report à nouveau	10,4		10,4	5,9			16,2
Résultat de l'exercice 2019	5,2		5,2	(5,2)			0,0
Résultat de l'exercice 2020					20,6		20,6
Situation nette (a)	953,7	0,0	953,7	0,0	20,6	0,0	974,2
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total (b)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Fonds propres (a) + (b)	953,7	0,0	953,7	0,0	20,6	0,0	974,2

2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondants aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Total Siège	859 269	415 249	521 892	0	965 911
Total Alsace	54 336	49 718	77 599	0	82 217
Total Aquitaine	126 222	66 712	13 106	0	72 615,23
Total Bourgogne - Franche-Comté	298 488	128 539	86 886	0	256 836
Total Bretagne	93 213	87 101	46 463	0	52 575
Total Centre	150 055	84 260	36 350	0	102 145
Total Haute-Normandie	107 297	18 655	84 239	0	172 881
Total Ile de France	410 933	137 885	66 608	0	339 656
Total Languedoc Roussillon	357 048	92 089	142 340	0	407 300
Total Limousin	127 262	133 898	270 079	0	263 443
Total Lorraine	95 116	30 238	17 271	0	82 149
Total Midi-Pyrénées	73 231	294	322 643	0	395 581
Total Pays de Loire	263 622	62 697	80 666	0	281 591
Total PACA	270 348	68 553	220 024	0	421 819
Total Rhône-Alpes	281 733	45 461	104 389	0	340 662
Total Fonds dédiés	3 568 171	1 421 348	2 090 556	0	4 237 379

Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.

3. Provisions inscrites au Bilan

Néant

4. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants bruts	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs , fiscal et social	227,4	227,4		
Autres dettes	3,3	3,3		
Produits constatés d'avance	0,0	0,0		
Total	230,7	230,7	0,0	0,0

5. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	102,8
Dettes fiscales & sociales	46,6
Autres dettes	
TOTAL	149,4

NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le
	31 déc. 20	31 déc. 19	31 déc. 19
	V. ANC 2018-06	V. ANC 2018-06	V. CRC 1999-01
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
Cotisations	34 727	33 840	
Vente de biens et services			50 488
Ventes de biens	19 431	22 623	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations de services	10 652	27 865	
<i>Dont parrainages</i>			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics de subventions d'exploitation			1 323 887
<i>Organismes d'Etat</i>	1 118 192	854 143	
<i>Collectivités territoriales</i>	172 237	312 160	
<i>Syndicats mixtes</i>	230 718	157 584	
Vers. des fondateurs ou consommations de la dot. consommable			
Ressources liés à la générosité du public			
<i>Dons manuels</i>	172 036	163 190	
<i>Mécénats</i>	511 023	587 790	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			
Contributions financières	1 005 473	1 362 357	
Reprises sur amort., dépréciations, prov. et transf. de charge	4 043	2 890	2 890
Utilisations des fonds dédiés	1 421 348	2 543 320	
Autres produits	2 418	15 491	2 162 668
TOTAL I	4 702 298	6 083 253	3 539 934

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'application du nouveau plan comptable a modifié la présentation des comptes de l'association. Afin de permettre une comparabilité, l'exercice 2019 est présenté dans ce tableau avec le référentiel 2020.

Note [a] : le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » comprend exclusivement des subventions octroyées par des organismes d'Etat, des collectivités territoriales et des syndicats mixtes.

Note [c] : le poste « utilisation des fonds dédiés » était précédemment situé en pied de compte de résultat juste avant le résultat de l'exercice. Le nouveau référentiel précise la présentation des fonds dédiés comme partie intégrante du résultat d'exploitation.



NOTE 5. EFFECTIF

Effectif moyen en 2020	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	7,8		1,0
Personnel sous contrat à durée déterminée	0,7		0,1
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	2,1		
TOTAL	10,6	0,0	1,1

NOTE 6. LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2020

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	718 030	718 030	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0	0
1.1 Cotisations sans contrepartie	34 671	34 671	1.1 Bénévolat	0	
1.2 Dons et legs collectés	683 359	683 359	1.2 Prestations en nature	0	
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0	1.3 Dons en nature	0	
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 045 934		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 380 785	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		1.1 Bénévolat	3 348 010	
2.2 Parrainage des entreprises	0		1.2 Prestations en nature	587 627	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 005 473		1.3 Dons en nature	445 148	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	40 461				
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 520 847		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	
			3.1 Prestations en nature	0	
			3.2 Dons en nature	0	
TOTAL	3 284 811	718 030			
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0				
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 421 348				
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 706 159	718 030	TOTAL DES PRODUITS	4 380 785	0
1- MISSIONS SOCIALES	2 270 174	630 279	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	3 818 137	0
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1. Réalisées en France	0	
1.2. Réalisées à l'étranger	2 270 174	630 279	1.2. Réalisées à l'étranger	3 818 137	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	121 929	33 852	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	325 735	0
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	194 138	53 899	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	236 914	0
TOTAL	2 586 241	718 030			
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	8 799				
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 090 556	0			
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 685 595		TOTAL DES CHARGES	4 380 785	0
EXCEDENT OU DEFICIT	20 563				

NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2020			
EMPLOIS	EXERCICE N-1	RESSOURCES	EXERCICE N-1
		REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0
I- MISSIONS SOCIALES	630 279	I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	718 030
1.1. Réalisées en France	0	1.1 Cotisations sans contrepartie	34 671
1.2. Réalisées à l'étranger	630 279	1.2 Dons et legs collectés	683 359
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	33 852		
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	53 899		
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	718 030	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	718 030
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	II- REPRISES DES PROVISIONS	0
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	0
TOTAL GENERAL	718 030	TOTAL GENERAL	718 030
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0
		Plus ou moins résultat générosité	0
		Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public	0
		SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE	0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions sociales	3 818 137	Bénévolat	3 348 010
Frais de recherche de fonds	325 735	Prestations en nature	587 627
Frais de fonctionnement et autres charges	236 914	Dons en nature et Abandons de frais	445 148
Total	4 380 785	Total	4 380 785

Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvés par l'association.



Notes annexes au Compte de résultat par origine (CROD) et destination et au Compte Emploi Ressource (CER) :

Le compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et par destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du nouveau règlement n°2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et selon les critères d'affectation et de répartition approuvé par l'association.

Le CROD recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

Le CER détaille spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Du fait du changement de méthode comptable opéré sur l'exercice (cf règles et méthodes comptables), l'association a utilisé la possibilité de ne pas renseigner les colonnes relatives à l'exercice 2019 du CROD et du CER. Le CER 2019 est fourni à titre indicatif. L'impact de ce changement de méthode concerne uniquement la prise en compte du mécénat en produits liés à la générosité du public.

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2019					
EMPLOIS	Emplois de 2019 = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public sur 2019 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		0
1- MISSIONS SOCIALES	2 783 931	144 243	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	163 190	163 190
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1. Dons et legs collectés	163 190	163 190
1.2. Réalisées à l'étranger	2 783 931	144 243	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	(0)
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	150 598	7 803	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	1 950 147	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	215 075	11 144	3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 323 887	
			4- AUTRES PRODUITS	107 845	
I-TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 149 604		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 545 070	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 561		II- REPRISES DES PROVISIONS	0	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 913 065		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	2 543 320	
			IV- VARIATIONS DES FONDS DEDIES AFFECTÉES		
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	5 159		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V- TOTAL GENERAL	6 088 389	163 190	VI- TOTAL GENERAL	6 088 389	163 190
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées		163 190	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées		163 190
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	6 883 967		Bénévolat	6 029 545	
Frais de recherche de fonds	404 004		Prestations en nature	873 984	
Frais de fonctionnement et autres charges	345 234		Dons en nature et Abandons de frais	729 676	
Total	7 633 205		Total	7 633 205	



➤ Définition des missions sociales

Les missions sociales d'ESF sont d'étudier, de promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées dans les domaines de l'énergie, en intégrant les services associés, contribuant à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, le développement économique. Également d'organiser des actions de post-urgence et de réhabilitation au bénéfice des populations et organisations existantes dans les régions en situation de crise humanitaire.

➤ Les emplois du CROD et du CER

Les missions sociales correspondent à des actions réalisées directement par l'association et uniquement à l'étranger.

Ce poste se compose de :

- de charges directes qui sont essentiellement composées d'achat de matériel et de notes de frais pour les équipes intervenant sur place,
- de charges indirectes qui correspondent principalement aux frais de structure supportés par le siège.

Les frais de recherche de fonds correspondent essentiellement aux salaires des membres de l'équipe communication/projet en charge de répondre aux appels à projets.

Les frais de fonctionnement se composent des :

- Salaires des équipes du siège,
- Déplacements hors projets,
- Honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

➤ Modalité de passage des comptes annuels au CROD :

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

a) Affectation des charges de personne et de personnel détaché

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds privés, 10% sur les frais de fonctionnement.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 693 jours de mission à 265 € par jour, soit 183.645 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 7.182 jours à 265 € par jour, soit 1.903.230 €.



Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Énergie Solidaire...). Le total s'élève à 4.759 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.261.135 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2020 s'élève à 12.634 jours à 265 € par jour, soit 3.348.010 €.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.

➤ **Les produits liés à la générosité du public**

Les produits liés à la générosité du public figurant dans le CROD et le CER sont composés de cotisations sans contrepartie, de dons manuels et de mécénat.

➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectés, selon le cas :

- Ressources libres : affectées à des projets en fonction des besoins de financement,
- Ressources dédiées : affectées aux projets afférents.

➤ **Ressources reportées liées à la générosité du public -hors fonds dédiés (anciennement T1 et T7)**

Le solde de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice était nul à la clôture 2019. L'application des nouveaux règlements ne modifie pas ce solde à l'ouverture de l'exercice 2020 bien que le mécénat soit inclus maintenant dans les produits liés à la générosité du public. En effet, l'association considère que les ressources issues du mécénat ont été consommées chaque année.